

AB MOVE TRANSPORT
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital 2 700 euros
Siège social : 382 Avenue du 11 Novembre 1918
83160 LA VALETTE DU VAR
R.C.S Toulon : 106 299 290

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 01/07/2026

L'an 2026, et le 1^{er} juillet, au siège social, Monsieur Axel BOBA, propriétaire de la totalité des 270 parts sociales composant le capital social de la Société AB MOVE TRANSPORT,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant de la Société, Axel BOBA, associé unique, a décidé ce jour d'acter sa rémunération en tant que gérant.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

– rémunération de la gérance ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique a décidé de ne pas se verser de rémunération pour ses fonctions de gérant au cours des mois à venir.

L'associé unique décide donc de ne pas prendre de rémunération sur l'année en cours et pour l'année 2027.

Cette décision étant prise pour des raisons de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Axel BOBA
Associé unique

